

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	-Qui ont pris part au vote
31	25	30

L'an 2024, le 28 Mai à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 22/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/05/2024.

Vote
A L'UNANIMITE
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : BERTHE Isabelle, CORMIER Véronique, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, MASSE Karine à Mme PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique à Mme SIMON Claudette, MM : GRAFFIN Serge à M. HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis à M. ROUANET Nicolas, HUREAU Laurent à M. BRIONNE Alain

Absent(s) : M. COME Laurent

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEBEAU Sonia

DEL2024/063 – Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers

Suite à une étude sur la mise en place du tri à la source des bio déchets et de la tarification incitative, la Communauté de Communes du Sud Est Manceau a souhaité doter les habitants de bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères. Chaque foyer recevra un bac proportionnellement au nombre d'usagers le composant.

Une consultation organisée sous forme d'appel d'offre a été lancée pour fourniture et la livraison de bacs roulants pucés destinés à la collecte en porte à porte des ordures ménagères. Y est également incluse la fourniture de bacs de collecte sélective. La date limite de réception des offres a été fixée au 6 mai 2024. La Commission d'Appel d'Offre se réunira le 17 mai 2024 afin d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse au vu des critères et sous critères suivants :

- Prix : 50 %
- Valeur technique : 50 %
 - Dont :
 - Qualité et résistance du matériel : 12 %
 - Ergonomie pour l'utilisateur : 6 %
 - Durée de garantie des bacs et de disponibilité des pièces détachées : 10 %
 - Insonorisation couvercle et roues : 10 %

Qualité environnementale de fabrication : pourcentage de matière recyclée et recyclabilité, usage de colorants etc...6 %
Facilité de montage / démontage des pièces détachées : 6 %

L'accord-cadre sera conclu sans montant minimum et maximum, pour une durée de 4 ans.

Après examen des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre à la société ESE France pour un montant total estimé à 359 629.20 € H.T.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu le Procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 17 mai 2024 et le rapport d'analyse des candidatures et des offres annexé,

Vu l'offre de la société ESE FRANCE,

Considérant que l'offre de la société ESE FRANCE a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation,

- **AUTORISE** le Président à la signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers avec la société ESE FRANCE, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

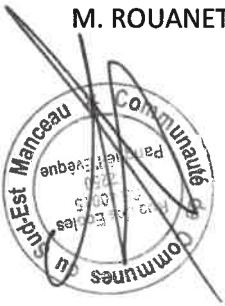
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Parigné l'Evêque, le 28/05/2024

Le Président,
M. ROUANET Nicolas



La Vice-Présidente,
Mme LEBEAU Sonia



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20240528-DEL2024-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2024